

GUIDE DE TRI

CONTENEUR **FFOM** = DÉCHETS ORGANIQUES

OU FRACTION FERMENTESCIBLE DES ORDURES MÉNAGÈRES



AUTORISÉS



Déchets organiques

- Restes de repas
- Epluchures de fruits et de légumes
- Marcs de café et sachets de thé (pas de capsules métalliques)
- Coquilles d'œufs, de noix, de moules...



Petits déchets de jardin

- Plantes d'appartement
- Mauvaise herbes, tontes de pelouse
- Fleurs fanées...



Autres déchets

- Papiers essuie-tout
- Mouchoirs et serviettes en papier
- Aliments périmés (sans emballages)
- Litières biodégradables



A mettre dans un sac en papier ou biodégradable (sac en plastique INTERDIT)



INTERDITS

- Vieux textiles inutilisables
- Emballages non PMC
- Cotons-tiges, serviettes hygiéniques
- Langes
- Lingettes
- Litières non biodégradables
- Cendres
- Sacs d'aspirateur
- ...



- Papiers-cartons



- PMC



- Verre



N'OUBLIEZ PAS LES RECYPARCS (PARCS À CONTENEURS) POUR VOS AUTRES DÉCHETS RECYCLABLES ET DÉCHETS SPÉCIAUX DES MÉNAGES. CONSULTEZ LE GUIDE PRATIQUE DES RECYPARCS.

info  **0800/11 387**
N° GRATUIT

ou www.inbw.be



Ensemble,
faisons maigrir
nos poubelles

inbw